



44^{ème} COLLOQUE de l'association DROIT & COMMERCE

Deauville

Vendredi 22 mars après-midi et samedi 23 mars 2019

RÉACTIVITÉ ET ADAPTATION DANS LA VIE DES AFFAIRES

Direction scientifique :
Monsieur Jacques MESTRE
Professeur des facultés de droit

Les juristes du droit des affaires ont-ils encore le temps de réfléchir sereinement ? La question est sans doute provocatrice, et pourrait être formulée de manière moins abrupte : l'heure est-elle encore à la construction de stratégies à long terme, voire simplement à moyen terme ? Si ces interrogations méritent, à tout le moins, d'être soulevées, c'est que le rythme de la vie économique et sociale ne cesse de s'accélérer et que l'extraordinaire développement contemporain des technologies dites... du futur rajoute naturellement à ce phénomène bien actuel ! A tel point que si deux nouveaux mots ont fait leur apparition tant dans les évolutions récentes de notre droit des affaires que dans le panel des qualités attendues des juristes d'affaires, ce sont bien ceux de réactivité et d'adaptation !

Réactivité en droit des contrats, depuis les pouvoirs unilatéraux désormais ouverts au contractant jusqu'au smart contract, mais aussi en droit des sociétés, en droit social ou encore en droit des entreprises en difficulté où l'urgence dicte le plus souvent la vie de nos entreprises et impose d'adapter des projets ou des plans à une évolution brutale des marchés ou des circonstances extérieures. Réactivité également dans la conduite des procédures, notamment de référé ou arbitrales, et que l'on retrouve encore placée au cœur des exigences nouvelles de la compliance.

Mais en même temps, comment concilier ces contraintes de l'immédiat avec le besoin que ressent tout juriste de préserver, autant que faire se peut, l'avenir ? La technique contractuelle offre-t-elle ici des ressources particulières ? Et qu'en est-il, au lendemain de la loi n°2018-727 du 10 août 2018 mettant l'Etat au service d'une société de confiance, d'un droit à une seconde chance, qui permettrait de revenir sur des décisions de fond ou encore sur des options procédurales déjà en cours ?

Telles sont les principales questions, essentielles mais aussi très concrètes, qui seront abordées lors du prochain colloque de Droit et Commerce, avec le souci de faire le point, de confronter des expériences et de suggérer des solutions d'équilibre.

Renseignements et inscriptions :
Madame Isabelle AUBARD

74, avenue du Docteur Arnold Netter – 75012 PARIS – Tel/Fax : 01 46 28 38 37

Email : isabelle.aubard@droit-et-commerce.org

Site de l'association : www.droit-et-commerce.org

Ce colloque sera validé pour 12h au titre de la formation professionnelle continue des avocats
Colloque éligible à l'obligation de formation continue des experts comptables

Une attestation de présence au titre de la formation continue sera remise aux participants à l'issue du colloque (elle sera directement adressée par nos soins, à l'Ordre, pour les avocats inscrits au barreau de Paris)

Vendredi 22 mars 2019

12h30

Déjeuner buffet au restaurant « Côté Royal » de l'hôtel Royal Barrière

Accueil des participants à partir de 14h

Travaux : Salon « Le Deauville » de l'hôtel Royal Barrière

Après-midi de 14h30 à 18h30

Présidence de Monsieur Jean-Luc STOESSLÉ

Premier président de la cour d'appel de Caen

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Madame Gachucha COURRÉGÉ

Présidente de l'association Droit & Commerce

1. PROPOS INTRODUCTIFS

Monsieur Jacques MESTRE

Professeur des facultés de droit

2. REGARD D'UN DIRIGEANT D'ENTREPRISE SUR LES RYTHMES DE LA VIE DES AFFAIRES

Monsieur Rodolphe SAADE

Président directeur général du groupe CMA CGM

RÉACTIVITÉ ET ADAPTATION, DES OPPORTUNITÉS

3. LA RÉACTIVITÉ EN DROIT CONTEMPORAIN DES CONTRATS : DES RÉACTIONS UNILATÉRALES AU SMART CONTRACT

Monsieur Dimitri HOUTCIEFF

Professeur à l'université de Paris- Saclay

Pause

4. L'EXPLOITATION JUDICIAIRE DE L'URGENCE (LA PRÉCONSTITUTION DE PREUVE (art.145 CPC), L'UTILISATION DE LA PROCÉDURE DE RÉFÉRÉ DANS LA VIE DES SOCIÉTÉS...)

Monsieur Bruno CAVALIÉ

Avocat aux barreaux de Paris et Bruxelles

5. LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉVOLUTION DES CIRCONSTANCES ÉCONOMIQUES EN DROIT DU TRAVAIL : RÉACTIVITÉ, ADAPTATION, SÉCURITÉ

Monsieur Jean-Charles GUILLARD

Avocat au barreau de Paris

Discussion avec la salle

20h : Dîner de gala

au restaurant « Côté Royal » de l'hôtel Royal Barrière

(Tenue de cocktail)

Samedi 23 mars 2019

Matinée de 9h à 12h30

Présidence de Madame Agnès MOUILLARD

Présidente de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

RÉACTIVITÉ ET ADAPTATION, ÉGALEMENT DES DEVOIRS

6. LA NÉCESSITÉ D'ADAPTER LE TRAITEMENT À L'ÉVOLUTION DES DIFFICULTÉS DE L'ENTREPRISE

Monsieur Bernard BOUQUET
Avocat au barreau de Marseille

7. LA PASSIVITÉ, SOURCE DE RESPONSABILITÉS ET DE DÉCHÉANCES EN DROIT DES AFFAIRES

Madame Maud LAROCHE
Professeur à l'université de Rouen

Pause

8. RÉACTIVITÉ ET ADAPTATION AU CŒUR DES EXIGENCES DE LA COMPLIANCE

Madame Béatrice PARANCE
Professeur à l'université de Vincennes – Saint Denis (Paris VIII) - Membre de la commission nationale déontologie et alertes santé-environnement

9. LA RÉACTIVITÉ DE L'INSTANCE ARBITRALE : UN DEVOIR POUR TOUS, PARTIES ET CONSEIL ?

Monsieur Thomas CLAY
Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Université de Paris I) – Avocat au barreau de Paris

Discussion avec la salle

12h30

Déjeuner au restaurant « Côté Royal » de l'hôtel Royal Barrière

Après-midi de 14h à 17h

Présidence de Monsieur Paul-Louis NETTER

Président du tribunal de commerce de Paris

RÉAGIR, S'ADAPTER MAIS AUSSI CONSIDÉRER L'AVENIR...

10. PEUT-ON PRÉSERVER CONTRACTUELLEMENT L'AVENIR ? (CLAUSE DE SUSPENSION, DÉLAI DE RÉFLEXION, STIPULATION DE CONDITIONS...)

Monsieur Philippe SUMEIRE

Directeur juridique et secrétaire du conseil d'administration SEB SA

Président de la commission Rhône-Alpes-Auvergne du cercle Montesquieu

11-12. EXISTE-T-IL UNE SECONDE CHANCE DANS LA VIE DES AFFAIRES ?

ASPECTS DE FOND (changement ultérieur de comportement, invocation d'une erreur, réhabilitation...)

Madame Marie-Eve PANCRAZI

Professeur à l'université d'Aix- Marseille

ASPECTS DE PROCÉDURE (évolution des demandes, saisine d'une autre juridiction...)

Madame Natalie FRICERO

Professeur à l'université de Nice-Côte d'Azur

Discussion avec la salle

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Monsieur Hugo BARBIER

Professeur à l'université d'Aix-Marseille

CLÔTURE

Les actes du colloque seront publiés par les éditions Lextenso à la revue la Gazette du Palais

Hébergement

Hôtel Royal Barrière de Deauville

Adresse : Boulevard Eugène Cornuché -14800 Deauville

Travaux

Hôtel Royal Barrière de Deauville – Salon Le Deauville

Repas

Restaurant « Côté Royal » de l'hôtel Royal Barrière de Deauville